ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 5 juin 1997 — N° 112

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

5 juin 1997

Le jeudi 5 juin 1997 **N° 112**

La séance est ouverte à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 149Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose:

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996 (versions française, anglaise et inuit).

(Dépôt n° 941-970605)

5 juin 1997

5 juin 1997

Dépôt de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 3 juin 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 141Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 942-970605)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des affaires sociales, afin de tenir des consultations particulières sur les projets de loi suivants: le projet de loi n° 144, Loi sur les prestations familiales, et le projet de loi n° 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance;

—la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 138, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement;

—la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, et du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail;

—la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

5 juin 1997

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 140, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, propose un amendement au rapport afin d'inclure la motion suivante:

QUE les références contenues dans les articles du projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, soient amendées afin de tenir compte de l'entrée en vigueur, le 1er mai 1997, de la mise à jour au 1er mars 1996 de l'édition sur feuilles mobiles des Lois refondues du Québec (décret n° 568-97 du 30 avril 1997).

L'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Beaudet (Argenteuil).

Ces amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

Adoption

M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 121 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 12 h 55, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

_____

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

_____

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 97, Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

_____

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

Après débat, le rapport est adopté.

_____

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur la presse, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 106 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur les forêts.

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, il est ordonné:

QUE, lors de sa reprise, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 109 se limite à une seule intervention, soit celle de la ministre de l'Éducation qui exercera son droit de réplique.

Adoption

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, proposant que le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 21 h 33, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 6 juin 1997, à 10 heures.

5 juin 1997

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 5 juin 1997, à 15 h 12, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Laprise (Roberval), le représentant du premier ministre, de M. Brodeur (Shefford), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants:

n° 86 Loi sur le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent;

n° 90 Loi modifiant la Loi sur les coopératives afin de permettre la constitution de coopératives de solidarité;

n° 94 Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement des coopératives;

n° 102 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée;

n° 103 Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives;

n° 105 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement;

n° 121 Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;

n° 126 Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU